

VILLE DE QUÉBEC 		sommaire décisionnel	
IDENTIFICATION		Numéro : DT2008-073 (version : 1) Date : 02 Septembre 2008	
Unité administrative responsable		Bureau du développement touristique et des grands événements	
Instance décisionnelle		Autorité du directeur de service ou de l'arrondissement	
Date cible :			
Projet			
Objet			
Autoriser les ordonnances relatives au commerce sur le domaine public, adopter les modifications aux règles de la circulation et du stationnement dans le cadre du « Tour de Québec », les 4 et 6 septembre 2008, présenté par « Élicycle ».			
Code(s) de classification			
EXPOSÉ DE LA SITUATION			
Le présent sommaire fait suite à la demande déposée par monsieur Jean-Yves Labonté, directeur sportif de Élicycle, c.p. 161, succursale Station B, 59, rue Dalhousie, Québec (Québec) G1K 7A6, auprès du Bureau du développement touristique et des grands événements afin de réaliser « Tour de Québec ». Le règlement R.C.E.V.Q. 49 (résolution CE-2007-2430) permet au directeur du Bureau du développement touristique et des grands événements d'édicter des ordonnances et une délégation d'autres pouvoirs dans le cadre de la réalisation d'événements spéciaux pour l'année 2008.			
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)			
ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES			
Le « Tour de Québec » est une nouvelle compétition cycliste de catégorie élite qui se tiendra du 4 au 7 septembre 2008 dans la région de Québec. Deux étapes se dérouleront sur le territoire de la Ville de Québec. Le prologue se déroulera sur la rue Saint-Jean le 4 septembre en soirée et la deuxième étape, dans le secteur de la colline Parlementaire, aura lieu le 6 septembre au matin. Cette compétition a reçu une sanction nationale de l'Association cycliste canadienne. Les coûts en services pour cet événement, soit la somme de 5 000 \$, ont déjà été signifiés dans le sommaire DT-2008-031 et sa résolution CE-2008-1077. Le comité interservices a donné son aval à la réalisation de cet événement.			
RECOMMANDATION			
1° D'adopter les modifications numéros 2008-A1-086 et 2008-A1-087 jointes en annexe, aux règles de circulation et de stationnement dans la ville de Québec, lors de la tenue de cet événement; 2° d'adopter, conformément aux dispositions du Règlement VQC-5 « Règlement concernant le commerce sur le domaine public » et ses amendements de l'ancienne Ville de Québec, le contenu de l'ordonnance numéro 338, jointe en annexe;			
IMPACT(S) FINANCIER(S)			
ÉTAPES SUBSÉQUENTES			
ANNEXES			
Ordonnance 338 - Vente (électronique) Modifications aux conditions de stationnement 2008-A1-086 - Prologue (électronique) Modifications aux conditions de stationnement			

VILLE DE QUÉBEC 		sommaire décisionnel	
IDENTIFICATION		Numéro : DT2008-073 (version : 1) Date : 02 Septembre 2008	
Unité administrative responsable		Bureau du développement touristique et des grands événements	
Instance décisionnelle		Autorité du directeur de service ou de l'arrondissement	
Date cible :			
Projet			
Objet			
Autoriser les ordonnances relatives au commerce sur le domaine public, adopter les modifications aux règles de la circulation et du stationnement dans le cadre du « Tour de Québec », les 4 et 6 septembre 2008, présenté par « Élicycle ».			
ANNEXES			
2008-01-087 - Tour de Québec (électronique)			
VALIDATION			
Intervenant(s)		Intervention	Signé le
Responsable du dossier (requérant)			
Alexandra Moisan		Favorable	2008-09-02
Approbateur(s) - Service / Arrondissement			
Jean-Louis Duchesne		Favorable	2008-09-02
Cosignataire(s)			
Direction générale			
Résolution(s)			

LA VILLE DE QUÉBEC

Règlement VQC-5 et ses amendements

ORDONNANCE NO 338

Concernant le commerce sur le domaine public dans le cadre du Tour de Québec 2008

En application des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 24 du Règlement concernant le commerce sur le domaine public, VQC-5, de l'ancienne Ville de Québec, et du paragraphe 1° de l'article 24.2 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs, R.R.C.E.V.Q. chapitre D-1, et ses amendements, le directeur du Bureau du développement touristique et des grands événements édicte ce qui suit :

Dans le cadre du «Tour de Québec 2008 », le promoteur est autorisé à vendre des produits dérivés, de 18 h à 21 h, le 4 septembre 2008, à l'angle des rues Saint-Jean et D'Auteuil et de 8 h à 12 h, le 6 septembre, sur la rue Saint-Amable à l'angle de la rue des Parlementaires.

Édictée à Québec, ce 29 août 2008

Le directeur du Bureau du développement
touristique et des grands événements,

Québec, le 29 août 2008

Jean-Louis Duchesne

**MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE STATIONNEMENT
ET DE CIRCULATION DANS LA VILLE DE QUÉBEC
LORS DE L'ÉVÉNEMENT « PROLOGUE – TOUR DE QUÉBEC »
SE DÉROULANT LE 4 SEPTEMBRE 2008.**

NUMÉRO: 2008-A1-086

ACTIVITÉ: Compétition cycliste sur rue.

ACTION À PRENDRE: Interdire le stationnement – Remorquage de 16 h à 22 h le 4 septembre 2008.

LOCALISATION: Rue Saint-Jean, entre la rue D’Auteuil et la côte du Palais.

ACTION À PRENDRE: Interdire la circulation de 18 h à 21 h le 4 septembre 2008.

LOCALISATION: Rue Saint-Jean, entre la côte des Glacis et la côte du Palais.

Division des travaux publics
2008-09-02.

**MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE STATIONNEMENT
ET DE CIRCULATION DANS LA VILLE DE QUÉBEC
LORS DE L'ÉVÉNEMENT "TOUR DE QUÉBEC"
SE DÉROULANT LE 4 SEPTEMBRE 2008.**

NUMÉRO: 2008-A1-087

ACTIVITÉ: Compétition cycliste sur rues.

ACTIONS À PRENDRE: Interdire le stationnement – remorquage de 6 h à 12 h et la circulation de 9 h à 12 h le 6 septembre 2008.

LOCALISATIONS:

- Grande Allée Est, entre l'avenue Honoré-Mercier et la rue des Parlementaires.
- Rue des Parlementaires, entre Grande Allée Est et la rue Saint-Amable.
- Rue Saint-Amable, entre les rues des Parlementaires et de la Chevrotière.
- Rue de la Chevrotière, entre les rues Saint-Amable et du Bon-Pasteur.
- Rue du Bon-Pasteur, entre les rues de la Chevrotière et de l'Amérique-Française.
- Rue de l'Amérique-Française, entre les rues du Bon-Pasteur et Saint-Amable.
- Rue Saint-Amable, entre les rues de l'Amérique-Française et de Claire-Fontaine.
- Rue de Claire-Fontaine, entre la rue Saint-Amable et Grande Allée Est.
- Grande Allée Est, entre la rue Claire-Fontaine et l'avenue Turnbull.
- Avenue Turnbull, entre Grande Allée Est et le boulevard René-Lévesque Est.
- Chaussée Sud du boulevard René-Lévesque Est, entre les avenues Turnbull et Honoré-Mercier.
- Avenue Honoré-Mercier, entre le boulevard René-Lévesque Est et Grande Allée Est.